

Knauf : l'autorité environnementale tique

- VU 600 FOIS
- LE 11/08/2018 A 05:00



Photo HD Le projet d'installation d'une usine de laine de roche à Illange a été examiné par la mission régionale d'autorité environnementale. Photo Pierre HECKLER

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), émanation du ministère de la Transition écologique et solidaire, a examiné le projet d'installation d'une usine de laine de roche sur la mégazone d'Illange, près de Thionvillange, porté par le groupe allemand Knauf. Son avis, rendu public il y a quelques heures, comporte un certain nombre de recommandations.

Ces recommandations ne sont pas des obligations. Mais elles sont portées à la connaissance du préfet, chargé de délivrer l'autorisation d'exploiter. À quelques jours de l'ouverture de l'enquête publique, cet avis met surtout en lumière les points qui pourraient être au centre des débats.

Dans son rapport, la mission donne d'abord quelques « bons points » à Knauf. Le groupe aurait « bien identifié et traité les risques pour l'environnement ». Elle indique aussi que « l'étude de dangers n'a pas mis en évidence de zones de risques significatifs à l'extérieur des limites du site ».

Cependant, les gendarmes de l'environnement ont identifié de vraies faiblesses dans le projet. La première était déjà brandie par le collectif d'opposants qui s'est constitué le mois dernier. Elle concerne l'approvisionnement et les expéditions du site, qui ne seront effectués que par la route. La mission recommande « la réalisation d'une étude des solutions alternatives ».

La mission demande également au groupe Knauf de chercher des alternatives à l'utilisation des énergies fossiles non renouvelables. Le site prévoit en effet d'utiliser exclusivement du gaz naturel et du coke pour fonctionner. Dans le même registre, la MRAe s'étonne aussi qu'aucune solution de valorisation de la chaleur produite pour la production ne soit envisagée, sous la forme de cogénération ou de chauffage urbain.

L'autorité s'est également penchée sur la question des odeurs. Elle recommande à l'exploitant de rechercher des solutions techniques pour traiter ce problème et au préfet de mettre en place un contrôle.

Que faire des eaux usées ?

Enfin, la mission s'est intéressée à la question du traitement des eaux usées générées par le site. Le projet prévoit leur traitement à la station d'épuration de Guénange, laquelle est « prévue pour le traitement d'eaux usées de type domestique ». Elle demande donc à Knauf d'étudier des scénarios alternatifs.